



Cyclotourisme Ottignies asbl

Affilié à la Fédération Francophone Belge du Cyclotourisme et du VTT (FFBC)

www.cyclottignies.be

Cotisations pour l'affiliation au club Cyclotourisme Ottignies asbl **(règlement de la saison 2018)**

Participation aux frais de gestion et adhésion à la FFBC

Une participation de 55,00 EUR est demandée au membre lors de l'inscription pour assumer la gestion du club et l'adhésion à la FFBC. L'adhésion à la FFBC comprend une assurance du type 'Responsabilité Civile' complétée par une assurance "dommages corporels" suivant les conditions fixées par la FFBC.

La FFBC contracte les assurances auprès d'une compagnie reconnue.

Vous trouverez des informations plus détaillées sur cette assurance sur le site internet de la FFBC :

www.velo-liberte.be

Cette participation est obligatoire et est payable par année civile.

Les montants concernant l'assurance et payés par le membre au club sont entièrement reversés à la FFBC et sont valables par année civile.

Une formule famille est possible, renseignements sur le formulaire d'inscription ou chez le trésorier ou le secrétaire.

Equipements vestimentaires

Une commande d'équipement 'de base' constituée de 4 pièces est prévue pour tous les nouveaux membres qui s'inscrivent pour la première fois pour la saison 2018.

Le club paie l'entièreté de l'équipement 'de base' au fournisseur mais demande une contribution au membre.

Cette contribution est de 150,00 EUR pour les nouveaux membres. Un nouveau membre est une personne qui n'était pas inscrite comme membre effectif au club Cyclotourisme Ottignies asbl en 2017 et qui s'inscrit comme membre effectif pour 2018.

Il faut cependant noter que si ce nouveau membre reste membre effectif pendant 3 saisons successives, il lui sera remboursé 130,00 EUR lors de sa réinscription pour la 4^{ème} saison.

Le club commande au fournisseur au moment où le rapport entre quantité commandée / prix / timing semble optimal. Nous effectuons généralement une commande par année, pendant la saison hivernale, pour fournir les pièces qui sont dues aux nouveaux inscrits et pour regarnir le stock. Il se peut donc que le nouveau membre ne reçoive pas directement l'entièreté de son équipement parce que l'état des stocks ne permet pas de rencontrer immédiatement sa demande.

Par exemple, un nouveau membre comme défini ci-dessus qui paie son inscription et sa commande de vêtements pour la saison 2018 paiera pour son équipement 'de base' la somme de 150,00 EUR. S'il reste membre effectif, le club lui remboursera 130,00 EUR lors de sa réinscription pour l'année 2021.

Les commandes d'équipement se font via François Vandenberg : francois.vandenberg@proximus.be ; Gsm : 0478 928 818

Les membres sont invités à porter l'équipement du club à l'occasion des sorties qui figurent au calendrier du club et des sorties FFBC.